



Commune de Kilstett
Département du Bas-Rhin
République française

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 5 MAI 2021

Le Conseil municipal s'est réuni mercredi 5 Mai 2021 à 19h30, sous la présidence du Maire, Francis LAAS, pour prendre les décisions suivantes :

1. Achat d'un véhicule utilitaire électrique pour le service technique de la commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Approuve l'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique pour un coût approximatif de 40 380.00 € HT soit 48 456.00 € TTC.

Fournisseur : société SARL JLK Products 67500 Herrlisheim.

2. Déneigement des rues : achat d'une saleuse/demande de subvention

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Approuve l'acquisition d'une saleuse pour un coût approximatif de 5 979.75 € HT soit 7 175.70 € TTC Fournisseur : société SARL JLK Products 67500 Herrlisheim.

3. Rue de l'Etang : Travaux d'amélioration énergétique et rénovation des luminaires

Le conseil municipal, à l'unanimité, Approuve l'opération d'équipement de candélabres à leds dans la rue de l'Etang pour un montant approximatif de 14 999.00 € HT.

Fournisseur : SOGECA 67850 Herrlisheim

4. Aménagement de la rue du Denzlach : maîtrise d'œuvre

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Décide de retenir le bureau d'étude Archimed-BET de Strasbourg pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la rue du Denzlach avec une rémunération globale de 7 500.00 € HT

5. Dénomination des nouvelles rues du Lotissement Osterfeld

Vu la proposition du conseil municipal des jeunes de Kilstett

Vu l'avis de la commission Cadre de Vie

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, adopte les dénominations suivantes :

- Rue de l'Everest

- Rue de l'Oural

6. Vente d'un reliquat de terrain communal rue des Vosges

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la cession d'une surface approximative de 2 ares de terrain à détacher de la parcelle cadastrée section 20 parcelle n°413 à des riverains de la rue des Vosges et fixe le prix de la cession à 25 000 € l'are hors frais de notaire

7. Servitude de passage ES : chemin rural au lieu-dit Osterfeldweg

Strasbourg Electricité Réseaux a procédé à l'enfouissement d'une ligne électrique haute tension sur le ban communal au lieu-dit Osterfeldweg.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la constitution d'une servitude pour le passage de câble souterrain au profit de Strasbourg Electricité Réseaux.

8. Adhésion à voisin vigilants

Le dispositif "Voisins Vigilants" est une démarche qui consiste à sensibiliser les habitants d'une commune en les associant à la protection de leur propre environnement.

Il est proposé d'y adhérer pendant 1 an puis de faire un bilan avant de poursuivre ou non l'adhésion de la commune à ce dispositif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Accepte d'adhérer au dispositif "Voisins Vigilants" pour un montant annuel de 1 200.00 € TTC.

9. Système de Vidéoprotection : place du 3^{ème} RTA

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la Commune souhaiterait mettre en place un système de vidéoprotection sur la Place du 3^{ème} RTA au centre village afin de prévenir les actes de malveillance sur la commune.

L'installation de ce dispositif de vidéoprotection permettrait une prévention sur site et serait un instrument créateur de coopération avec les forces chargées de la sécurité publique. Il aurait pour but :

- de dissuader par la présence ostensible d'une caméra,
- de réduire le nombre de faits commis,
- de renforcer le sentiment de sécurité,
- de permettre une intervention plus efficace des services de sécurité,
- de faciliter l'identification des auteurs d'infractions.

Le conseil municipal demande à l'unanimité un vote à bulletin secret

Vote : Pour : 13 voix, Contre : 6 voix, Abstentions : 4

Le Conseil Municipal approuve le principe de l'installation d'un système de vidéoprotection sur la Commune de Kilstett et approuve l'offre de la société SPIE de Geispolsheim pour l'installation de caméra de vidéosurveillance pour un montant approximatif de 19 000.00 € HT

10. Abaissement de la vitesse de circulation sur la commune à 40km/h

Vu l'avis favorable de la commission sécurité,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Décide l'abaissement à 40km/h de la vitesse maximale autorisée sur la commune à l'exception des voies et tronçons limités à 30 km/h ou 20km/h.

11. Diagnostic sur le stationnement dans les rues de la commune

Il est proposé de lancer une étude sur les places de stationnement rue par rue de la commune.

Vu l'avis favorable de la commission sécurité,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Approuve le diagnostic sur le stationnement dans la commune pour un montant approximatif de 1 404.00 € TTC

Fournisseur : EG SIGNALISATION 67310 Wasselonne

12. Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) : transfert de la compétence « organisation de la mobilité » à la Communauté de Communes du Pays Rhéna

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de transférer la compétence « organisation de la mobilité » à la Communauté de Communes, conformément à la Loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 ;

PRECISE que la prise de compétence n'est pas assortie de la demande de se faire transférer les services réguliers de transport public ou les services de transport scolaire que la Région assure actuellement dans le ressort du périmètre de la Communauté de Communes et qu'à ce titre la prise de compétence par la Communauté de Communes n'a pas d'impact au 1^{er} juillet 2021 sur ces services organisés et financés par la Région ;

13. Transfert de la compétence « création, entretien et exploitation des Infrastructures de recharges des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (IRVE) à la Communauté de Communes du Pays Rhéna

Le Conseil Municipal, par 9 voix pour, 7 voix contre et 7 abstentions DÉCIDE de transférer la compétence « création, entretien et exploitation des Infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques ou hybrides rechargeables (IRVE) » à la Communauté de Communes

PREND ACTE de l'intérêt communautaire défini dans les zones délimitées d'intérêt communautaire (ZAE, secteurs pôles d'échanges multimodaux – gares d'intérêt communautaire, équipements publics d'intérêt communautaire) ;

14. Approbation des conventions de prestations de services avec la Communauté de Communes du Pays rhéna pour l'entretien de la zone d'activités et de l'arrêt bus .

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Approuve les termes de la convention de prestations de service (zone d'activités et arrêt de bus) entre la commune de Kilstett et la communauté de communes du Pays rhéna pour l'année 2021

15. Tarifs 2021/2022 Ecole de Musique Municipale

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Approuve les tarifs de l'Ecole de Musique Municipale de Kilstett (EMMK). Les tarifs sont valables à compter du 1^{er} septembre 2021 pour l'année scolaire 2021/2022

16. Ecole de musique : Diminution de la durée hebdomadaire de service d'un assistant d'enseignement artistique 2^{ème} classe non titulaire à temps non complet de plus de 10%

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, DECIDE de modifier la durée hebdomadaire de service du poste d'un enseignant de l'école de musique à compter du 1^{er} avril 2021 comme suit :

Durée hebdomadaire du poste enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe (actuellement)	Durée hebdomadaire de service A compter du 1 ^{er} avril 2021
3/20ème	2.50/20ème

17. Tarifs 2021/2022 du centre périscolaire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Approuve les tarifs de centre périscolaire Lousie Weiss. Les tarifs sont valables à compter du 1^{er} septembre 2021 pour l'année scolaire 2021/2022

18. Elections départementales et Régionales de 2021 : Mise à disposition gratuite des salles communales pour la campagne électorale

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Décide du principe de mise à disposition, à titre gratuit, des salles communales pour la campagne électorale des candidats aux élections départementales et régionales de 2021 si le contexte sanitaire permet la tenue de réunions publiques.

19. Désignation des Jurys d'assises et des citoyens assesseurs pour l'année 2022

Conformément à l'article 261 du code de la procédure pénale, le Conseil municipal a procédé au tirage au sort à partir de la liste électorale des 6 membres devant figurer sur la liste préparatoire de la liste annuelle du jury criminel dans le département du Bas-Rhin pour l'année 2022.

20. Droit de préemption urbain

M le Maire informe le Conseil Municipal que le Président de la Communauté de Communes du Pays Rhéna n'a pas fait usage de son droit de préemption urbain concernant 6 cessions immobilières.

Le Maire

Francis LAAS